

C. QUELLE EST LA FINALITE DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION

L'opération s'inscrit dans le cadre du projet d'aménagement de la RN2 entre Paris et la Belgique, et plus particulièrement entre Paris et Soissons. Il s'agit d'un projet déclaré d'utilité publique par décret après avis du Conseil d'Etat le 22 octobre 2003.

La RN2 entre Paris et Soissons est progressivement aménagée en voie express à 2x2 voies en déviation des zones agglomérées traversées.

L'opération « RN2-Déviations de Vauciennes » comprend l'aménagement d'une section d'environ 2,5km en 2x2 voies, comprenant un viaduc d'une longueur de 600 mètres permettant le franchissement de la Vallée de l'Automne. Cet ouvrage ne comportera qu'une chaussée bidirectionnelle de 2x1 voies.

L'opération consiste donc en la création d'un viaduc à 2x1 voies, la création de raccordement à 2x2 voies en amont et en aval de ce viaduc, ainsi qu'en l'aménagement d'une voie de substitution, et des chemins de désenclavement.

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

